INITIALES DU MAIRE
7420
DH
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale ce lundi 19 septembre 2023 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén. /gref-très.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 20 h 01 et vérifie le quorum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal qui sont absents et présents renoncent à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2023-09-195
7420

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2023-09-196
7420

DEMANDE DE PRIX 2023-02 – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE POUR L'ÉDIFICE SERGE-BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes avait procédé par appel d'offre public 2023-02 pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène pour l'édifice Serge-Bouchard ;

CONSIDÉRANT QU' après l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2023-02 et certaines vérifications, les critères du groupe électrogène ne correspondaient pas pour le branchement à l'édifice Serge-Bouchard ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a décidé de faire les corrections au devis et de procéder par demande de prix, puisque le coût serait sous le seuil, auprès des fournisseurs qui avaient déposé une soumission à l'appel d'offre public 2023-02;

CONSIDÉRANT QU' après l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Drumco Énergie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de Drumco Énergie concernant la demande de prix 2023-03 pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène pour l'édifice Serge-Bouchard, au coût de 81 626,50 $, taxes incluses.

Il est également résolu que le coût soit subventionné pour un montant de 54 430 $, dans le Programme PRABAM et un montant de 20 105,88 $ sera pris dans le surplus accumulé.

INITIALES DU MAIRE
7421
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2023-09-197
7421

POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, LRLRQ c.A -2.1 ; ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QU' en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujetti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur L'accès, est instituée la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2023-09-198
7421

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 11.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial